LA MUSIQUE

CHEZ LES PERSANS

EN 1885

Par M. Victor **ADVIELLE**

OFFICIER DE L'ORDRE DU MÉRITE SCIENTIFIQUE DE PERSE

AVEC PORTRAIT DE M. LEMAIRE

Par M. Léon CAILLE

Et planches d'instruments de Musique anciens et modernes.

PARIS

CHEZ L'AUTEUR, RUE GUÉNÉGAUD, 3

M DCCC LXXXV

LA MUSIQUE

CHEZ LES PERSANS

EN 1885

Par M. Victor **ADVIELLE**

OFFICIER DE L'ORDRE DU MÉRITE SCIENTIFIQUE DE PERSE

AVEC PORTRAIT DE M. LEMAIRE

Par M. Léon CAILLE

Et planches d'instruments de Musique anciens et modernes.



PARIS

CHEZ L'AUTEUR, RUE GUÉNÉGAUD, 3

M DCCC LXXXV


A. Quantin imprimeur
r. S. Benoit, 7. à Paris



M. LEMAIRE

(D'AIRE-SUR-LA-LYS)

Directeur des Musiques militaires de S. M. I. le Schah.



LA MUSIQUE

CHEZ LES PERSANS

Un académicien d'Arras a dit un jour : « Si haut qu'on remonte dans l'histoire de France, on trouve un Artésien illustre. »

On peut dire aussi que les Artésiens ont voyagé partout.

Au temps actuel, des Artésiens d'un grand mérite honorent encore leur province à l'étranger par leurs talents, leurs travaux et leur participation aux progrès du pays qu'ils habitent.

Mais, à la distance qui les sépare de nous, leurs actes seraient vite oubliés, si l'on ne prenait pas la peine d'en transmettre le souvenir à la postérité.

Parmi ces Artésiens méritants, il faut citer M. Alfred-Jean-Baptiste Lemaire, né à Aire-sur-la-Lys (Pas-de-Calais) en 1842, qui, depuis dix-sept ans, occupe, à Téhéran, la haute position de Directeur des Musiques militaires de S. M. I. le Schah.

Voici ses états de service :

Novembre 1855. — M. Lemaire entre au Conservatoire de musique de Paris.

En 1857, il obtient le 2e prix de solfège et de flûte; en 1858, le 2e prix de flûte, et, en 1861, le 2e prix d'harmonie.

1862. — Il est admis dans la classe de contrepoint et fugue de M. Leborne.

1863. — Il s'engage volontairement au 1er régiment des voltigeurs de la garde, comme musicien; au concours de 1864-1867, il est nommé sous-chef de musique.

1868. — Il est envoyé en Perse.

Lorsque M. Lemaire arriva à Téhéran, l'étude de la musique était encore dans ce pays à l'état rudimentaire, non pas qu'il n'y eût un peu partout des musiciens éclos en quelque sorte d'instinct; mais l'enseignement de cet art y était à peu près inconnu et, dans tous les cas, y avait fait peu de progrès.

Avant lui, M. Bousquet, — chef de musique, aidé de M. Rouillon, son sous-chef, qui faisaient partie d'une mission militaire envoyée par le gouvernement français — y avait créé, pour l'usage du Schah, une musique militaire, à l'instar de celles qui existaient chez nous avant la nouvelle organisation de 1855. M. Bousquet ne resta à Téhéran que deux ans : 1856 et 1857. M. Rouillon, qui lui succéda comme chef de la musique du Schah, ayant presque toujours été malade, ne put faire travailler sérieusement ses musiciens. Néanmoins il fut leur seul professeur jusqu'en 1867.

A cette époque, le gouvernement persan, voulant donner une vive impulsion aux essais tentés par MM. Bousquet et Rouillon, chargea son ambassadeur à Paris de prier le gouvernement français de lui envoyer un chef de musique expérimenté. Le choix du maréchal Niel, ministre de la guerre, s'étant porté sur M. Lemaire, alors sous-chef de musique du 1er régiment des voltigeurs de la garde, et celui-ci ayant accepté les propositions qui lui étaient faites, notre concitoyen fut autorisé à aller à Téhéran, en qualité de chef de musique de S. M. le Schah, pour organiser des musiques militaires.

A Téhéran, M. Lemaire trouva les musiciens de M. Bousquet dans le plus complet désarroi; non seulement ils n'avaient fait aucun progrès, mais ils avaient totalement oublié les quelques morceaux européens qu'on leur avait appris. En outre, dans l'intervalle de la vacance, un Italien, nommé Marco, ancien matelot, soi-disant clarinettiste et *maestro di capella,* avait monté une autre musique du Schah dans des conditions déplorables.

Ce « brave père Marcon, comme l'appelaient ses concitoyens, excellait à faire du macaroni, et sa table, à n'en pas douter, aida puissamment à sauver sa détestable musique. Toutefois, malgré son ignorance absolue des règles de la musique, son

insuffisance comme professeur et exécutant, le gouvernement persan, qui est très indulgent et qui n'aime pas à renvoyer ses serviteurs, lui conserva son emploi jusqu'à sa mort, et fit ensuite à sa veuve et à ses enfants une pension, que ceux-ci touchent encore.

Tout était donc à peu près à faire, ou plutôt à refaire, pour M. Lemaire.

En 1868, il commença à réorganiser ces deux musiques sur le modèle des musiques militaires françaises actuelles, avec les mêmes instruments, sortant de chez Buffet-Crampon, Benon et Couturier.

Ce n'était certes pas une besogne facile.

Il fallait, sans un aide et sans connaître la langue persane, donner les leçons en plein air, par la chaleur et le froid, à des hommes qui ne savaient ni lire ni écrire, leur mettre à chacun l'instrument à la bouche, leur apprendre à jouer la gamme après leur avoir appris le solfège, eux qui n'avaient jamais entendu de musique européenne et dont l'oreille était rebelle à tout ce qui n'était pas mélodie asiatique.

Néanmoins, M. Lemaire suffit à tout; et, grâce à son énorme labeur, à ses aptitudes variées, il put ainsi, en peu d'années, doter l'empire persan de plusieurs excellentes musiques militaires.

On ne lui laissait, du reste, ni trêve ni repos.

Chaque année, on lui donnait de nouvelles musiques à organiser et à instruire, et il en eut jusqu'à quatre à la fois.

Mais il ne perdit pas courage; et aujourd'hui le nombre des musiques qu'il a ainsi successivement organisées s'élève à dix-huit.

Depuis trois ans, M. Lemaire en a cédé six, tout organisées et instruites, à un chef de musique autrichien, capable, mais qui, on le voit, n'aura qu'à continuer la tradition de notre concitoyen.

Il n'y a pas, à Téhéran, ce qu'on peut appeler un Conservatoire de musique; mais il existe, au Collège impérial de cette ville, une école de musique créée aussi par M. Lemaire, et qui mérite le titre de Gymnase musical, car elle a été fondée pour atteindre le même but que l'ancien Gymnase musical de Paris, c'est-à-dire pour former des chefs de musique militaire, ainsi que des solistes pour les musiques de l'armée. Toutefois, il n'y a encore dans cette école qu'un seul professeur, qui est en même temps directeur et qui professe tous les instruments à vent, le

piano, le solfège, l'harmonie et l'orchestration militaire. M. Lemaire en est le professeur et le directeur pour tout ce qui concerne la musique.

Voici le programme des études de cette école :

1re *année.* — Solfège. Théorie musicale. Langue persane. Arithmétique.

2e *année.* — Solfège. Théorie. Étude d'un instrument à vent. Langue persane. Arithmétique.

3e *année.* — Solfège. Théorie. Instrument. Langue persane. Cours d'histoire.

4e *année.* — Instrument. Musique d'ensemble. Langue française. Cours de géographie.

5e *année.* — Études théoriques et pratiques des différents instruments à vent. Exercices militaires. Langue française. Connaissance de la partition militaire. Examen pour le grade d'officier dans une musique.

6e *année.* — Harmonie. Piano. Musique d'ensemble. Mathématiques. Langue française.

7e *année.* — Harmonie. Piano. Musique d'ensemble. Cours de français.

8e *année.* — Harmonie. Orchestration. Piano. Musique d'ensemble. Composition. Concours pour obtenir le diplôme de chef de musique. Avec ce diplôme, les élèves reçoivent le grade de commandant et peuvent devenir colonels.

M. Lemaire donne la leçon à dix élèves, qui forment la première division. Ces dix élèves, après trois années d'études, prennent chacun deux élèves du collège à qui ils enseignent ce qu'ils ont appris : ces vingt élèves forment la deuxième division. Après deux années d'études, chacun de ces vingt élèves prend un élève du collège à qui il enseigne les premiers principes de la musique. Ces vingt nouveaux élèves forment la troisième division et suivent des cours de solfège, de théorie et d'instruments faits par les élèves de la première division.

Chaque musique militaire envoie cinq musiciens au collège,



INSTRUMENTS

anciens et modernes

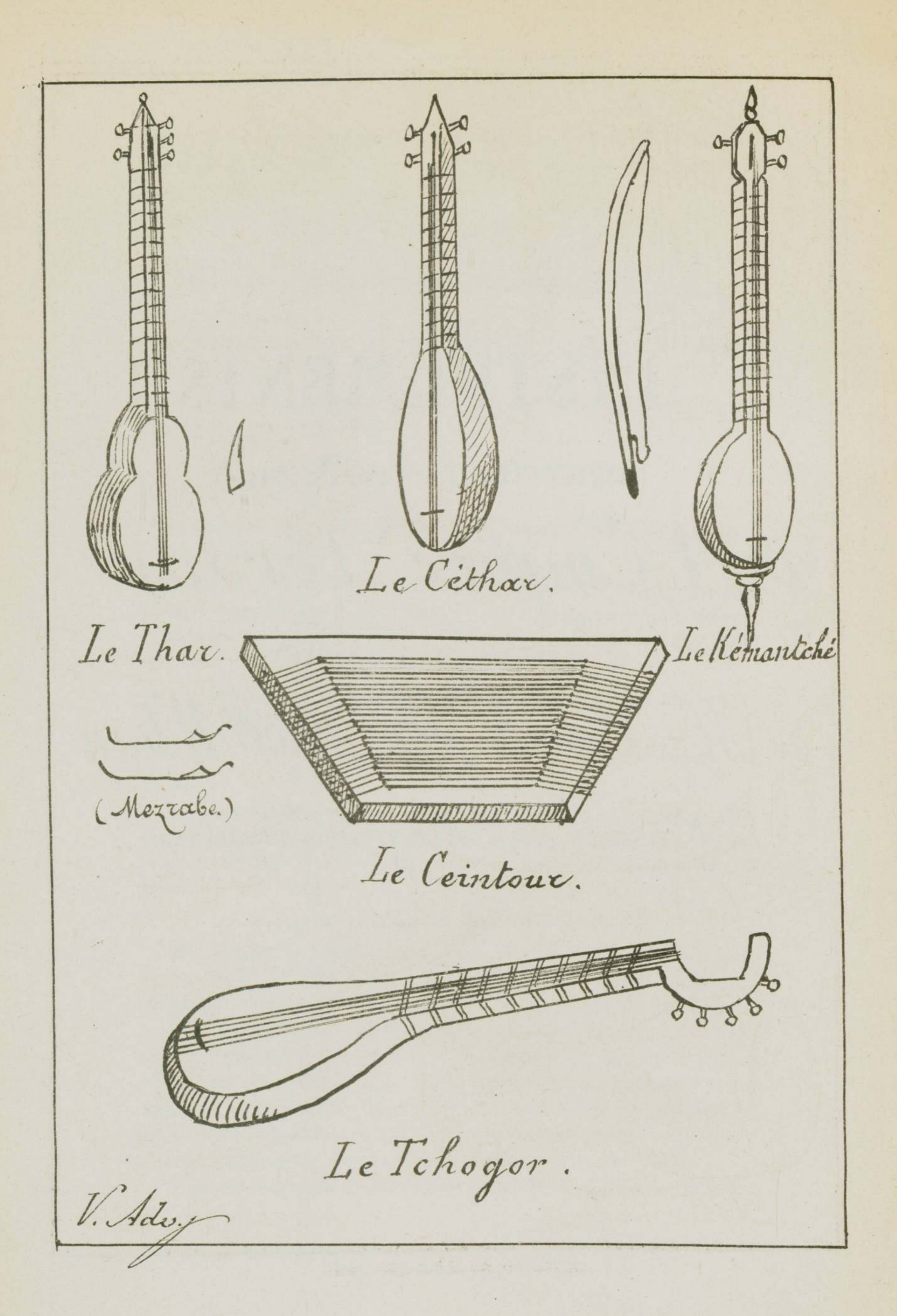
de l'Empire Persan

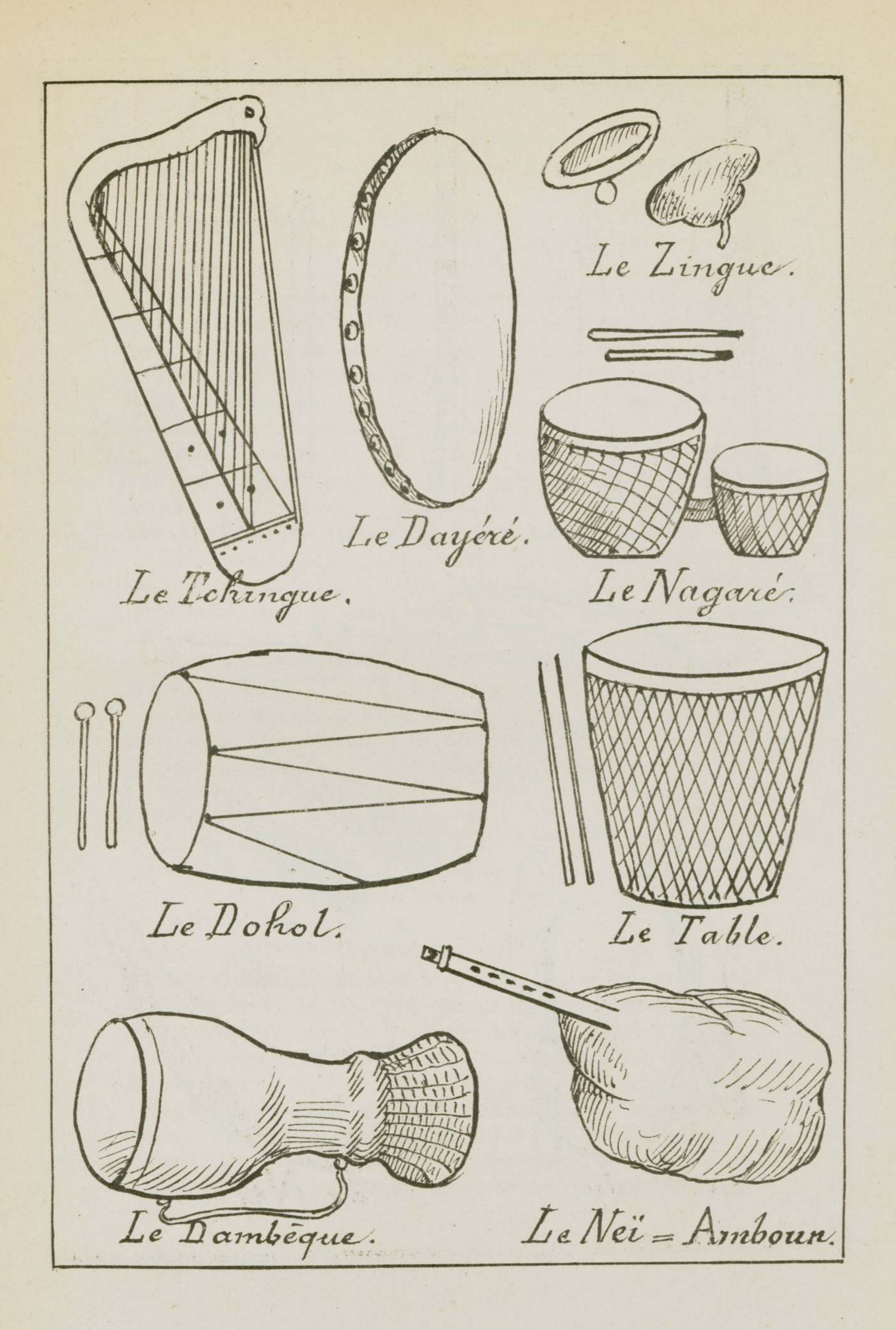
d'après les Croquis

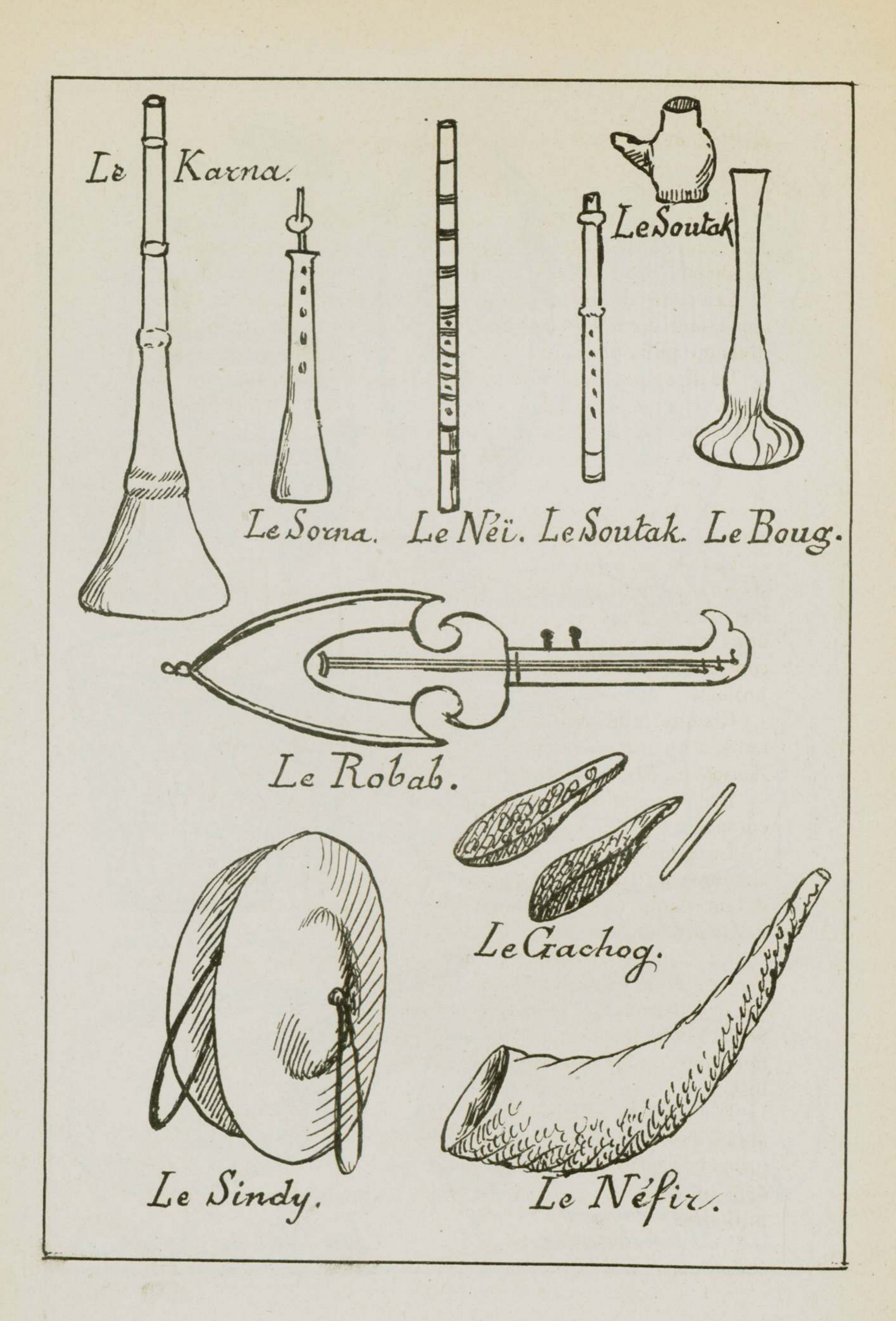
de M. le Colonel Ali-Ekber-Khan,

Professeur au Collège de Téhéran.

Imp. Valour, 30, Rue des Bons-Enfants, Paris.


Le Thar.
Le Céthar.
Le Kémantché
(Mezrabe.)
Le Ceintour.
Le Tchogor.
V. Adv.


Le Zingue.
Le Dayéré.
Le Tchingue.
Le Nagaré.
Le Dohol.
Le Table.
Le Dambèque.
Le Neï = Ambour.


Le Karna.
Le Soutak
Le Sorna.
Le Nëï.
Le Soutak.
Le Boug.
Le Robab.
Le Gachog.
Le Sindy.
Le Néfir.

où ils sont en subsistance et où ils prennent des leçons de solfège, de théorie et d'instrument avec les élèves de la première division.

Tous les ans, chaque musique reprend un de ses musiciens en subsistance au collège et le remplace par un autre musicien.

Les cours des deuxième et troisième divisions et des musiciens sont surveillés par un élève de semaine de la première division qui, tous les jours, rend compte des études au directeur.

Le directeur indique le programme des études, inspecte les cours chaque semaine et fait passer plusieurs examens dans l'année à tous les élèves des différents cours.

Les élèves de la première division vont tous les matins de très bonne heure au terrain de manœuvres, où M. Lemaire instruit les musiques militaires, donnent des leçons aux musiciens et s'exercent à commander et à diriger une musique.

Ces élèves, à qui M. Lemaire fait la leçon lui-même pendant six ans, sont devenus de bons solistes, non seulement sur un instrument, mais sur presque tous les instruments, et en outre bons professeurs, car ils sont très intelligents, et ayant eu constamment des musiciens à instruire, ils se sont habitués à professer.

Chaque musique, composée de quarante à soixante exécutants, a un commandant, un capitaine, un lieutenant, un sous-lieutenant, de deux à quatre adjudants, dix sergents ou caporaux.

Les deux musiques spéciales du Schah ont en plus un colonel.

Le gouvernement persan fait de sérieux sacrifices pour encourager l'art musical. Il paye bien les musiciens militaires et leur donne tous les grades pour lesquels ils sont proposés par le directeur des musiques.

Le Schah aime naturellement, de préférence, la musique persane et la musique turque et arabe; mais il est très bon appréciateur de la musique européenne, notamment de nos morceaux d'opéra, et fait de larges distributions d'argent à ses musiciens quand ceux-ci exécutent des morceaux nouveaux qui lui plaisent.

Il en est de même des princes persans. Le programme ci-après d'un concert donné chez l'un d'eux, par M. Lemaire, prouve qu'à l'audition on aurait pu se croire à Paris ou à Arras, dans un des lieux publics que vont égayer l'été nos musiques militaires.

PALAIS DE SON ALTESSE IMPÉRIALE

LE PRINCE ZELLE SULTAN

Dîner du 7 Mars 1882.

PROGRAMME

DES MORCEAUX EXÉCUTÉS PAR LES ÉLÈVES
DU COLLÈGE IMPÉRIAL DE TÉHÉRAN

1° *Massoud-marsh*..........................	A. Lemaire.
2° Cavatine de *Faust*, solo de bugle exécuté par le capitaine Youssef Khan..............	Gounod.
3° Quatuor de *Rigoletto*.....................	Verdi.
4° *Sultan-Polka*, solo de petite flûte exécuté par le capitaine Mirza Hussein........	D'Albret.
5° Quintetto de la *Sonnambula*, solo par le capitaine Soleiman Klun...............	Bellini.
6° *Ispahan-Polka*, solo de piston exécuté par le capitaine Youssef Khan.............	A. Oudin.
7° 1er acte de la *Norma*, solo de clarinette exécuté par le lieutenant Hadji Khan...	Bellini.
8° 4e acte de *Lucia*, solo de saxophone exécuté par le capitaine Mirza Hussein.........	Donizetti.
9° Duo du 3e acte de la *Norma*..............	Bellini.
10° 3e acte du *Trovatore*, solo de clarinette exécuté par le capitaine Soleiman Khan....	Verdi.
11° 5e acte de la *Juive*, solo de trombone exécuté par le lieutenant Ali Mahmet Khan.	Halévy

Le Schah, qui est un homme fort instruit et qui a prouvé par ses voyages en Europe qu'il voulait faire profiter son pays des progrès accomplis en toutes choses, a prescrit en 1873 à notre concitoyen, M. Lemaire, la composition d'un *Hymne national persan.*

Cet hymne, très remarquable et d'une large facture, a été

édité par Choudens, rue Saint-Honoré, à Paris, ainsi que la *Marche du couronnement* du même auteur.

Ajoutons, enfin, que les élèves du Collège impérial de Téhéran, qui suivent le cours de musique établi dans cet établissement, reçoivent à ce titre un appointement de 120 à 250 francs par an, outre l'habillement et le déjeuner pour chaque jour de classe qui leur est assuré par le règlement.

Mais, en dehors du gouvernement, l'art musical n'est pas encouragé des particuliers, et il n'y a point, dans tout l'empire persan, une seule société privée, philharmonique ou orphéonique.

Cela tient peut-être à ce que les Persans n'ont pas de caractères pour représenter les sons, ni de signes pour indiquer les rythmes, etc., et qu'ainsi la musique ne peut pas se propager dans ce pays, à l'état manuscrit ou par l'impression. Chez eux, à cet égard, tout est de tradition.

La musique persane, composée seulement de mélodies, qui sont ou chantées ou jouées sur des instruments du pays, n'est donc pas enseignée publiquement.

Les musiciens persans ne connaissent pas l'harmonie et exécutent ces mélodies de mémoire.

Les mélodies chantées sont accompagnées par des instruments à cordes; les instruments à percussion indiquent le rythme; les instruments à cordes accompagnent en soutenant la tonique et très rarement la dominante; presque toujours, les musiciens accompagnent en jouant la mélodie à l'unisson et trop souvent, malheureusement, en jouant la mélodie à la quarte ou à la quinte.

Nous avons montré, d'après les informations les plus certaines, la part considérable prise par M. Lemaire à la propagation de l'art musical en Perse. Il sera donc établi, désormais, que tout ce qui s'est fait pour cet art dans ce pays est dû à l'initiative et à la forte volonté de notre concitoyen.

Il y a même là un indice des qualités de notre race artésienne, tenace, persévérante, qui est tout à notre gloire.

Les honneurs n'ont pas tardé à récompenser les brillants services de M. Lemaire et, actuellement, notre concitoyen, estimé des grands de l'empire, aimé de ses nombreux élèves, est Directeur des Musiques militaires de S. M. I. le Schah avec rang et grade de Général, Commandeur du Lion et du Soleil de Perse, de l'Ordre de Medjidié, Officier de l'Ordre Scientifique de Perse, Officier de l'Ordre de François-Joseph d'Autriche,

Chevalier de la Couronne d'Italie, Chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire le Grand.

Tout récemment, le gouvernement français, à la demande de son Ambassadeur à Téhéran, lui a décerné les palmes d'Officier d'académie, en attendant que la croix de la Légion d'honneur, qu'il a si bien méritée, récompense ses services dans l'extrême Orient.

Il nous reste à parler de l'ancienne musique et des anciens instruments de la Perse.

Les relations européennes sont très sobres de détails à ce sujet. Elles mentionnent bien les danses et les divertissements populaires; mais on y chercherait vainement des indications précises sur la construction et l'usage des intruments.

Les renseignements ci-après, recueillis pour la première fois, à notre sollicitation, par M. Lemaire lui-même, combleront donc une lacune de l'histoire de l'art musical en Orient.

Les danses forment toujours une des principales distractions du pays.

Ces danses sont très simples, mais très lascives; elles sont accompagnées de musiques de tambours et de battements de mains.

On peut en avoir une idée exacte en exécutant celles que M. Lemaire a éditées chez Choudens, sous ces titres : *Vingt airs populaires persans*, pour piano (1872); *Quinze airs populaires persans,* pour piano (1881) ; *Quadrille* sur des airs persans (1881), etc.

Nous avons dit que dans l'empire persan les instruments pour musique militaire sont les mêmes qu'en France.

Les instruments pour musique de chambre sont les suivants :

LE THAR.

Son vase est en bois de mûrier, le manche est en noyer et les clefs en buis. On couvre le vase d'une peau d'agneau qui n'a pas vu le jour.

Cet instrument, qui est employé dans toutes les provinces de la Perse, a cinq cordes, dont deux en fil de fer et les autres en cuivre jaune. On le joue avec un petit morceau de cuivre jaune que l'on appelle *mezrabe*.

LE CEINTOUR.

Il est fait avec le bois de noyer.

Il a soixante-douze cordes en cuivre jaune. Les cordes sont plus fortes que celles du thar. On le joue avec deux baguettes en bois qu'on appelle *mezrabe*. Il est usité dans toutes les provinces.

LE DOTHAR.

Instrument semblable au céthar.

Son vase est fait avec le bois de mûrier, le manche est en bois de noyer et celui des clefs en buis. La peau dont on couvre le vase est la peau d'agneau qui n'a pas vu le jour. Il a deux cordes en soie jaune. On le joue avec l'ongle de l'index de la main droite. Il est peu usité.

LE TCHINGUE.

Cet instrument, en forme de harpe, n'est plus usité en Perse on ne sait pas de combien de cordes il était composé.

A Hérat, on le joue encore.

LE DAMBÈQUE.

Espèce de tambour.

On le fabrique avec du bois dont on fait des bouchons ; on le couvre avec la peau du chevreuil.

C'est l'accompagnement des autres instruments. On le joue avec les deux mains.

LE CÉTHAR.

La construction est la même que celle du thar. Il a quatre cordes, dont deux sont en fil de fer et les deux autres en cuivre jaune. On le joue avec l'ongle de l'index de la main droite. Il est usité dans toutes les provinces.

LE GANOUN.

Le ganoun n'existe plus en Perse; mais on dit qu'il ressemblait au ceintour et qu'on le trouve en Turquie.

LE ROBAB.

Cet instrument, semblable au thar, est tout en bois. Il a trois cordes en boyau. Outre ces cordes, il a deux autres cordes en cuivre jaune et qui sont attachées à un des côtés du manche.

On le joue avec un petit morceau de cuivre que l'on appelle *mezrabe*.

Il n'existe plus en Perse. On le trouve à Samarcande et à Boukhara.

LE DAYÉRÉ.

Espèce de tambour de basque.

Le cerceau est en bois de saule. On le couvre avec la peau du

chevreuil ; on attache des anneaux au côté opposé. On le joue avec les deux mains.

C'est un instrument d'accompagnement.

LE NÉÏ.

Espèce de chalumeau. Il est en roseau. Il a sept trous, dont six en dessus et un en dessous. Il est usité dans toutes les provinces.

LE KÉMANTCHÉ.

Le vase est en bois de mûrier et il est divisé par tranches avec de l'ivoire. Il a trois cordes, dont deux sont en soie et une en cuivre. On le joue avec un archet. Il est usité dans toutes les provinces.

LE ROMOUZE.

Cet instrument est nouvellement inventé par un artiste nommé Khosror, natif de Hamadan. La construction est la même que le thar. C'est un composé de thar et de kémantché. Il a cinq cordes, dont deux sont en soie et les trois autres en cuivre jaune. On le joue avec un archet.

Usité seulement à Téhéran.

LE ROUDE.

N'existe plus en Perse ; on le trouve à Cachemire. Il ressemble à peu près à la harpe.

LE ZINGUE.

Le zingue est en bronze (c'est la castagnette de l'Espagne). Les danseurs et les danseuses en mettent deux paires au bout de leurs doigts pour danser. Il est usité dans toutes les provinces.

Les instruments persans pour divertissements populaires sont :

LE NÉFIR.

C'est une corne de bœuf ou de bélier dont les derviches se servent notamment en cas de danger. On le joue avec la bouche.

Usité dans toute la Perse.

LE TCHOGER.

La construction est la même que celle du thar. Il a cinq cordes en cuivre jaune. On le joue avec l'ongle et quelquefois avec un petit morceau de peau de chevreuil.

Usité partout.

LE DOHOL.

Gros Table ou Tambour. Le vase est en cuivre ou en terre cuite. On le joue des deux côtés avec deux baguettes minces qu'on appelle *tarqué*.

Le dambèque, le nagaré, le dohol et le table, instruments à percussion, sont en bois dur.

LE TABLE.

Tambour. Il est plus petit que le dohol. On le joue aussi avec deux baguettes en bois.

LE BOUG.

Le boug n'est pas un instrument de divertissement; on le joue pour l'ouverture des bains chauds. Il est en verre ou en cuivre jaune. Usité dans toutes les provinces.

LE SOUTAK.

Il est en bois d'ébène ou en buis. Il a presque toujours dix trous.

Usité partout.

LE GACHOG.

Deux cuillères superposées l'une sur l'autre forment le gachog. Dans le creux des cuillères, on attache des grelots en cuivre jaune pour augmenter le bruit.

On les joue avec une baguette en bois.

LE KARNA.

Le karna est un instrument de cuivre jaune d'une longueur de deux mètres. On le joue dans les grandes fêtes et pendant que le soleil se lève ou se couche.

Usité dans les grandes villes.

LE SINDY.

Absolument la même chose que la cymbale. C'est un instrument d'accompagnement.

Usité dans les grandes villes.

LE NAGARÉ.

Tambours. Les vases sont en cuivre ou en terre cuite. L'un des vases est plus grand que l'autre. La peau dont on les couvre est la peau de chevreuil. On les joue avec deux petites baguettes qu'on appelle *tchoub*.

LE NÉÏ-AMBOUN. (*Cornemuse.*)

Instrument fait en roseau.

Usité à Azerbaïdjan.

LE SORNA. (*Hautbois ou Musette.*)

Il a neuf trous, dont huit au dessus et un au dessous.

Usité dans toutes les provinces.

Il est en bois d'ébène. On le joue beaucoup dans les divertissements populaires.

LE SOUTAK.

Espèce de sifflet en terre cuite qui sert à l'amusement des enfants.

Pour le jouer on le remplit d'eau; il donne à peu près le chant du rossignol.

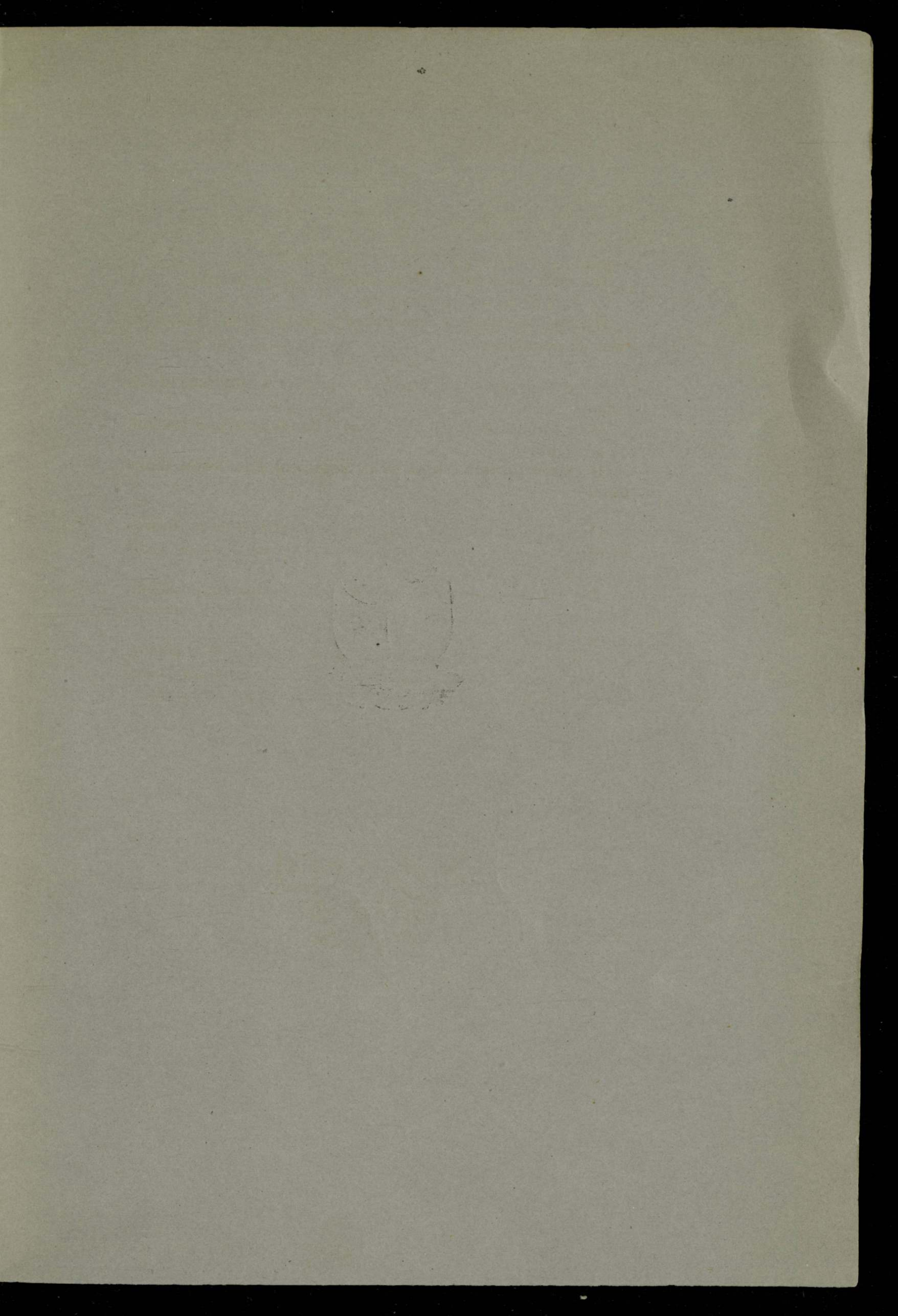
Il existe un autre sifflet de ce nom, qui a la forme d'une flûte.

On n'a guère une idée chez nous de la plupart de ces instruments, dont le musée du Conservatoire de musique de Paris ne possède pas de spécimens.

Les dessins ci-après, exécutés d'après les originaux, aideront, par conséquent, à les faire connaître et fixeront ainsi pour toujours leur forme.

Nous exprimons à cet égard un vœu: c'est que M. Lemaire, qui est si bon patriote, facilite à notre Conservatoire l'achat d'une collection des instruments que nous venons de décrire.






A. Quantin imprimeur
r. S. Benoît, 7, à Paris